

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

608

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 15 octobre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig
LIONS Pascale

Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé : FRANQUELIN J.Philippe
Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN
Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre

344-DEVIS DEMOLITION BATIMENT Parc Artisanal Gué du Matin

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour la démolition d'une partie du bâtiment du Parc Artisanal Gué du Matin.

Après avoir étudié les différents devis,

Le conseil municipal opte à l'unanimité pour le devis de la SARL GIRARD, domiciliée à BILLY pour la somme de 9 450.00 euros HT soit 11 340.00 euros TTC

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 31 octobre 2022

Certifié exécutoire le 31 octobre 2022



[Handwritten signature]

Reçu à la Préfecture
Loir-et-Cher, le :
04 NOV. 2022